



L'ALERTE

En cas d'accident majeur nécessitant le déclenchement du plan particulier d'intervention (PPI), l'alerte est donnée par la sirène du site.
Vous devez alors appliquer « les bons réflexes indiqués dans la fiche réflexe jointe.

LA PROTECTION IMMÉDIATE EFFICACE EST :

- la mise à l'abri dans l'habitation ou dans le bâtiment le plus proche où il est possible de se protéger des fumées et des gaz toxiques.
- Puis la fermeture des portes et fenêtres avec :
 - arrêt de la ventilation,
 - obturation des ouvertures d'aération.

Les consignes des autorités sont diffusées sur Radio France Bleu Normandie : 100.1 FM et sur Radio Espace 91.6 FM.



PLUS D'INFOS

La sirène d'alerte de Syngenta Production France Saint-Pierre-la-Garenne, est testée le premier mercredi de chaque mois, à midi.
Vous pouvez écouter le son de la sirène et obtenir des informations complémentaires (sauf cas d'alerte) en appelant le : **N° Vert 0 800 427 366**

Appel gratuit

DANS VOTRE MAIRIE, VOUS POUVEZ CONSULTER :

- le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)
- le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- le plan particulier d'intervention (PPI) de Syngenta Production France.



Tél. : 02 32 78 27 27
www.eure.pref.gouv.fr



Tél. : 02 32 23 45 70
Dreal-hnormandie@developpement-durable.gouv.fr



Syngenta Production France, Usine de Saint-Pierre-la-Garenne - BP 2 - 27600 Gaillon
Tel : 02 32 21 49 50 - Fax : 02 32 52 84 18

LE RISQUE INDUSTRIEL



INFORMATIONS

Syngenta Production France,
Usine de Saint-Pierre-la-Garenne.



CE DOCUMENT RENFERME DES CONSIGNES SIMPLES
EN CAS D'ACCIDENT. LISEZ LE ATTENTIVEMENT. PARTAGEZ
LE AVEC VOS PROCHES ET GARDEZ LE À PORTÉE DE MAIN.



L'USINE

SYNGENTA PRODUCTION FRANCE SAINT-PIERRE-LA-GARENNE

Le site de Syngenta Production France est implanté depuis 1951 à Saint-Pierre-la-Garenne près de Gaillon dans l'Eure, à 50 km de Rouen et 90 km de Paris.

Il s'étend sur environ 16 ha (dont 10% de la surface est construite) entre la voie ferrée Paris / Le Havre et la Seine, de part et d'autre du chemin communal de Saint-Pierre-la-Garenne.

L'usine emploie 170 personnes.

Elle est spécialisée dans la production (formulation) de produits pour la protection des plantes. L'usine a également une activité de stockage et de distribution.

De par ses activités de stockage et de production, le site est classé SEVESO seuil haut et de ce fait a une politique de prévention des accidents majeurs.

L'établissement est certifié ISO 14001 et par conséquent a une politique environnementale, dont les principaux objectifs sont de limiter l'impact de l'usine sur l'environnement.



LES PRINCIPAUX RISQUES

Le risque explosion :

les conséquences potentielles sont les effets de l'onde de choc (souffle de l'explosion).

Le risque incendie :

les conséquences potentielles sont les effets thermiques et la toxicité éventuelle des fumées.

Le risque toxique :

consécutif à un mélange accidentel de produits incompatibles.

La conséquence est la toxicité du gaz émis.

Le risque de déversement de produits dangereux pour l'environnement :

les conséquences potentielles seraient la pollution de la Seine. Ces effets ne peuvent sortir du site, du fait de l'existence d'un bassin de confinement permettant de contenir tout déversement éventuel polluant.

Les conséquences de ces risques ont été quantifiées par des cabinets spécialisés au cours des études de danger.

Compte tenu des modélisations des différents scénarios accidentels, un périmètre de 344 mètres (au delà des limites de l'établissement) a été défini dans lequel des effets toxiques ou des effets de surpression pourraient causer des effets à la population. Cette zone définit le rayon du PPI.



LA MAITRISE DES RISQUES

LA RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES SEVESO SEUIL HAUT IMPLIQUE L'EXISTENCE :

- d'une politique de prévention des accidents majeurs,
- d'un système de gestion de la sécurité, mettant en place une organisation permettant de prévenir les accidents majeurs.

Des « études de danger » recensent et décrivent les accidents majeurs qu'il s'agit d'éviter. Ces études sont révisées tous les 5 ans ; elles permettent de définir les moyens de prévention (équipements importants pour la sécurité) et les moyens de protections (système d'extinction incendie, événements d'explosion...) afin de réduire la probabilité survenue d'un tel scénario et les conséquences de ces scénarios.

TESTER LES SITUATIONS D'URGENCE

Le site SYNGENTA Production France, dispose d'un POI (plan d'opération interne) élaboré sur la base des risques identifiés par les études de danger et des moyens d'intervention nécessaires. Ce plan permet à l'industriel de traiter les accidents dont les étendues sont limitées à l'intérieur du site.

Ce POI est testé régulièrement

Le PPI (plan particulier d'intervention) établi par le préfet envisage le cas de l'extension du sinistre au-delà des limites de l'établissement et prévoit :

- l'alerte des populations dans un rayon de 344 m.
- La restriction de la circulation autour du site.
- L'organisation coordonnée des moyens de secours internes et publics : SAMU, pompiers...

CI-DESSOUS LE PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

